



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

24 MAI 2017		N° 6339	
Destinataires	Info.	Instruc.	
Cabinet du Maire			
DGS			
DST			
DGA RRS			
DGA CRC			
DGA CEJSVA			
DGA ATU			
CAPG			

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET FONCIÈRES  
COURRIER ARRIVÉE  
31 MAI 2017

*juridique + A. Blatte*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DGA DÉVELOPPEMENT  
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
SECTION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**Monsieur Jérôme VIAUD**  
Vice-Président du Conseil départemental  
Président de la Communauté d'agglomération  
du Pays de Grasse  
Maire de Grasse  
Hôtel de Ville  
B.P n°12069  
06131 GRASSE CEDEX

*G. B. Goveau  
CAPG Paris*

Nice, le 22 MAI 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 6 avril 2017, vous avez adressé au Département, pour avis, la révision du Règlement Local de Publicité de Grasse.

Afin d'assurer la protection du cadre de vie sur la commune de Grasse, riche d'un patrimoine historique et d'activités économiques, cette procédure vient durcir les dispositions nationales applicables à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article 1.153-16 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental n'a pas d'observation particulière à formuler et émet un avis favorable à la révision du Règlement Local de Publicité de Grasse.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

1. N. CHABERT
2. N. CAMPANA
3. C. DIAZ
4. JM NORIOWER

Le Président  
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général des services  
départementaux

Christophe NOEL DU PAYRAT